

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,
INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS
(CAGIDH)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°125 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
HABILITATION DU GOUVERNEMENT A
RATIFIER PAR VOIE D'ORDONNANCES LES
ACCORDS ET CONVENTIONS DE FINANCEMENT
SIGNES ENTRE LE BURKINA FASO ET LES
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AU
TITRE DE L'ANNEE 2025**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Basile NANA**, rapporteur.

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 16 décembre de 09 heures 03 minutes à 09 heures 44 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnances les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les Partenaires techniques et financiers (PTF) au titre de l'année 2025.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Basile NANA comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 10 et le samedi 14 décembre 2024.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre de l'Economie et des finances, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Les principales préoccupations ont porté sur :

- les effets de l'absence de lois d'habilitation en matière de mobilisation des ressources extérieures en 2023 et 2024 ;
- le point des dossiers de ratification des accords de financement pour lesquels les retards de déblocage de fonds et autres sont imputables aux procédures ;
- les raisons du délai d'habilitation de douze mois indiqué dans le présent projet de loi ;
- l'assurance que les projets de loi de ratification des ordonnances interviendront dans le délai de six mois après la fin de la période d'habilitation ;

- le bilan financier de l'exécution des projets et programmes de 2019 à 2021 accordés par loi d'habilitation ;
- l'assurance que le projet de loi d'habilitation évitera les retards dans le démarrage des projets et programmes et résoudra les difficultés à utiliser l'intégralité des appuis reçus dans les délais et termes prévus par les accords de financement ;
- la nécessité d'une loi d'habilitation étant donné que le Parlement est en session permanente.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

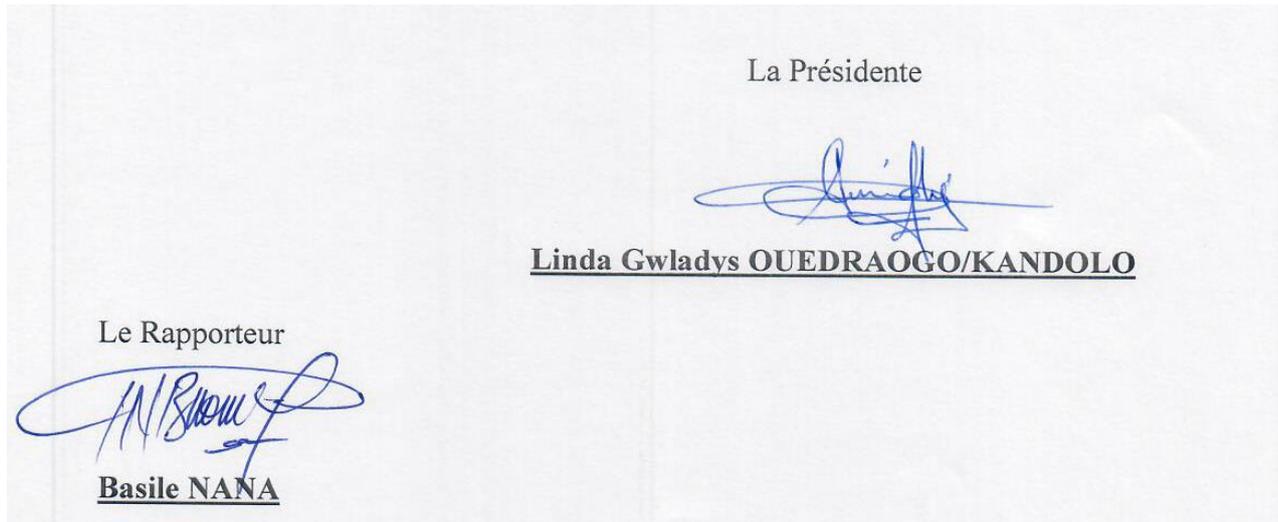
A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de disposer d'un instrument juridique à même de mobiliser les financements extérieurs avec célérité ;
- de respecter les engagements pris par notre pays avec les PTF ;
- d'éviter le paiement des pénalités liées aux retards de déblocage des financements sur ressources extérieures ;
- de soutenir l'économie nationale surtout en cette période de crise sécuritaire.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 16 décembre 2024



ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'ADOPTION DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys	Présidente
2.	BALBONE Boubacar	Vice-président
3.	SALOGO Mahamoudou	1^{er} Secrétaire
4.	TAPSOBA Lin Désiré	2^e Secrétaire
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLO Ousmane	Membre
7.	LOMPO Dafidi David	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	OUARE Samadou	Membre
10.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
11.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
12.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
13.	SANOU Yaya	Membre
14.	SOULAMA Ousséni	Membre
15.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	KINDA Mickaël	Membre	Malade

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	DIALLA Moumouni	Membre
2.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
3.	GUITI Lassina	Membre
4.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre

Liste du personnel administratif

N° Ordre	Nom et Prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire
4.	POODA/ZINABA Danielle	Administrateur parlementaire
5.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire